




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130429-26366-DE-1-1_0
Date de signature : 30/04/13
Date de réception : mardi 30 avril 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.187**

Séance publique du

29 avril 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : TRAVAUX DE RESTAURATION DES FACADES. HÔTEL DE CAUMONT.
LANCEMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - REALISATION DES TRAVAUX ET
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le 29/04/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/04/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEvesa, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

Mme Sophie JOISSAINS, Mme Arlette OLLIVIER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.09

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29/04/13

LM

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

-

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : TRAVAUX DE RESTAURATION DES FACADES. HÔTEL DE CAUMONT.
LANCEMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - REALISATION DES TRAVAUX ET
DEMANDES DE SUBVENTIONS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'hôtel de Caumont ou de Réauville est un des plus beaux hôtels du XVIII^e siècle construit dans le quartier Mazarin. Il abrite encore le Conservatoire Darius Milhaud avant son transfert à la fin de l'année scolaire dans ses nouveaux locaux.

Comme convenu dans la convention définissant les conditions de vente à la société «*Culturespaces*», validée par délibération n°2010.1165 du Conseil municipal et confirmée par la délibération n°2011.773 du 11 juillet 2011, un diagnostic général de ce monument a été réalisé par une équipe dirigée par un Architecte du patrimoine.

La convention de vente stipule que la Ville doit assurer la maîtrise d'ouvrage de la restauration de l'ensemble des façades (*corps principal et annexe*) avant la cession à «*Culturespaces*».

Il est rappelé que la société «*Culturespaces*» doit créer en cet hôtel un lieu d'exposition, une boutique et un salon de thé. Elle offrira ainsi à la Ville un lieu culturel exceptionnel supplémentaire.

Ces travaux ont été estimés, dans le cadre du diagnostic, à environ un million sept cent mille euros.

Ce bilan effectué, il importe désormais de choisir les entreprises qui effectueront les travaux et de définir une fiche opérationnelle estimative de l'ensemble de l'opération.

Il convient également que la Ville sollicite financièrement les partenaires habituels pour cette opération. La participation de l'Etat est traditionnellement de 35%, celle du Conseil Régional de 10%, celle de la CPA de 10%.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le principe de choisir, selon les procédures en vigueur, les entreprises qui réaliseront les travaux concernant la restauration de l'ensemble des façades de l'Hôtel de Caumont et ce jusqu'à leur réception, pour un montant de 1 474 900,00 € H.T. ;
- **ADOPTER** le principe de la réalisation de ces dits travaux pour un montant de 1.763 980,40 € T.T.C.;
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle, ci-jointe, qui autorisera la préparation des marchés qui permettront la réalisation des travaux de restauration de l'ensemble des façades de l'Hôtel de Caumont ;
- **SOLLICITER** le concours financier de l'Etat (*Direction Régionale des Affaires Culturelles*), la Région, la Communauté du Pays d'Aix et tout autre partenaires public ou privé au plus fort taux possible ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier principal d'Aix municipale à faire recette de ces sommes.

**2013.187 - TRAVAUX DE RESTAURATION DES FACADES. HÔTEL DE CAUMONT.
LANCEMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - REALISATION DES TRAVAUX
ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/04/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

DEMANDE DE MODIFICATION
FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE

OBJET : Restauration des façades de l'Hôtel de Caumont

Date ou période de la réalisation : Durée globale estimée à 12 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux.

Pour mémoire création de la fiche opérationnelle Conseil municipal du 8 Octobre 2012

DCM 2012-1069

Désignation de la dépense	Montants estimés en € HT	Prix des marchés conclus en € HT	Observations
Prestations de services			
OBJET	Estimations avant validation PAT	Montants après PAT	Observations
Diagnostic	40 000,00	60 930,00	Mapa terminé le 28 février 2012 – T2101 GRNT Beterem -Ferrer-Daude- Valette (Passation par anticipation DCM fiche opérationnelle)
Maitrise d'oeuvre	120 000,00	84 000,00	Mapa en cours P12021- GRNT Pellen-Bets
Mission CSPS	6.000,00	6000,00 (estimation)	Appel d'offres à Bons de commandes CG 600– A13005- Yseis
Mission de contrôle technique	6.000,00	6000,00 (estimation)	Appel d'offres à Bons de commandes CG 600– A12092- Veritas
Communication	2.000,00	2000,00 (estimation)	Montant inférieur à 20% du montant global considéré peut être passé selon la technique du « petit lot » MAPA inférieur à 20.000 € H.T
Assurances		35 000,00 (estimation)	Procédure à définir par la DMP
Montant total des services :	174 000,00 €HT	193 930,00 €HT	
Seuil de procédure	MAPA > 90K€HT		

Travaux		
Travaux de restauration des façades: Maçonnerie, pierre de taille, menuiserie, peinture, ferronnerie	Avant PAT	Coût prévisionnel sur validation PAT
	1 200 000,00€HT	1 474 900,00€HT (détail par lot ci-après)
Maçonnerie, Pierres de taille	983 100,00 €HT	

Menuiseries	283 000,00 €HT
Ferronnerie	125 800,00 €HT
Peintures	83 000, 00 €HT
Montant total des travaux et procédure : 1 474 900,00 € MAPA Travaux	
Pour information : Montant global de la fiche opérationnelle Avant PAT : 1 374 000,00€ HT Après PAT : 1 668 830,00€ HT	

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant

DEMANDE DE MODIFICATION
FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE

OBJET : Restauration des façades de l'Hôtel de Caumont

Date ou période de la réalisation : Durée globale estimée à 12 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux.

Pour mémoire création de la fiche opérationnelle Conseil municipal du 8 Octobre 2012

DCM 2012-1069

Désignation de la dépense	Montants estimés en € HT	Prix des marchés conclus en € HT	Observations
Prestations de services			
OBJET	Estimations avant validation PAT	Montants après PAT	Observations
Diagnostic	40 000,00	60 930,00	Mapa terminé le 28 février 2012 – T2101 GRNT Beterem -Ferrer-Daude- Valette (Passation par anticipation DCM fiche opérationnelle)
Maitrise d'oeuvre	120 000,00	84 000,00	Mapa en cours P12021- GRNT Pellen-Bets
Mission CSPS	6.000,00	6000,00 (estimation)	Appel d'offres à Bons de commandes CG 600– A13005- Yseis
Mission de contrôle technique	6.000,00	6000,00 (estimation)	Appel d'offres à Bons de commandes CG 600– A12092- Veritas
Communication	2.000,00	2000,00 (estimation)	Montant inférieur à 20% du montant global considéré peut être passé selon la technique du « petit lot » MAPA inférieur à 20.000 € H.T
Assurances		35 000,00 (estimation)	Procédure à définir par la DMP
Montant total des services :	174 000,00 €HT	193 930,00 €HT	
Seuil de procédure	MAPA > 90K€HT		

Travaux		
Travaux de restauration des façades: Maçonnerie, pierre de taille, menuiserie, peinture, ferronnerie	Avant PAT	Coût prévisionnel sur validation PAT
	1 200 000,00€HT	1 474 900,00€HT (détail par lot ci-après)
Maçonnerie, Pierres de taille	983 100,00 €HT	

Menuiseries	283 000,00 €HT
Ferronnerie	125 800,00 €HT
Peintures	83 000, 00 €HT
Montant total des travaux et procédure : 1 474 900,00 € MAPA Travaux	
Pour information : Montant global de la fiche opérationnelle Avant PAT : 1 374 000,00€ HT Après PAT : 1 668 830,00€ HT	

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant